

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de OUPEYE

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, l'article D.I.17, alinéa 4 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 9 octobre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de OUPEYE ;

Vu les délibérations du Conseil communal de OUPEYE du 20 septembre 2018 et du 29 novembre 2018 actant des modifications au sein de ladite commission ;

Considérant que Monsieur Jean MALPAS, membre effectif représentant le secteur privé est décédé le 9 janvier 2018 et qu'en conséquence, le conseil communal a désigné son suppléant, Monsieur Xavier HANNECART pour continuer son mandat ;

Considérant que Monsieur Vincent LECOMTE a démissionné de sa fonction de président pour cause de déménagement hors de la commune ; qu'il y a dès lors lieu de procéder à son remplacement ;

Considérant que Monsieur François SPEETJENS, membre effectif représentant le secteur privé au sein de la commission accepte d'assurer la présidence en remplacement de Monsieur LECOMTE ;

Considérant que le poste de membre effectif de Monsieur SPEETJENS devient vacant ;

Considérant, dès lors, que son suppléant, Monsieur Jean-Louis AUGUSTE continue le mandat d'effectif de Monsieur SPEETJENS ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP, telles que prévues dans la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de OUPEYE est modifiée suivant la proposition contenue dans les délibérations du conseil communal du 20 septembre 2018 et du 29 novembre 2018.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Vincent LECOMTE de son poste de Président.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : SPEETJENS François

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

| Effectifs | Suppléants 1 |
|------------------|---------------------|
| TASSET Thierry | Mr GENDARME |
| HACKIN Yves | BELKAID Yussouf |
| LAVET Pierre | ERNOUX Paul |
| VANNERUM Olivier | DESSARD Evelyne |

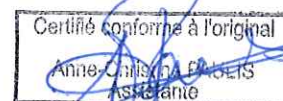
Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

| Effectifs | Suppléants 1 | Suppléants 2 |
|------------------------|---------------------|----------------------|
| GILLIQUET Marc | OUMOURGH Layla | / |
| AUGUSTE Jean-Louis | / | / |
| HANNECART Xavier | / | / |
| ROCZEN Lionel | / | / |
| DENIS Alain | LAMBRECHT Christian | / |
| FAFCHAMPS René | COLLARD Jean-Pierre | / |
| STEEGMANS Jeannine | DEDOYARD Philippe | / |
| CORNELIS Jean-François | TOMBU Karine | / |
| STAPPERS Céline | HEYNS Henri | / |
| JOCKIN Gilles | GOFFART Yves | BONHOMME Jérôme |
| DRIESMANS Michel | TROKA Nathalie | / |
| FREJ Samia | DUTILLIEUX Bernard | VAN BEDTS Christiane |

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

21 FEV. 2019



Carlo DI ANTONIO